

REGLEMENT INTERIEUR ATELIERS THÉÂTRE - COMPAGNIE ALMA

- La cotisation adhérent annuelle de 15 € est obligatoire pour la participation aux ateliers.
- Avant toute inscription définitive, un cours d'essai, en début d'année, peut être offert à l'adhérent à jour de sa cotisation. Afin de pouvoir travailler dans des conditions optimales, nous limitons chaque atelier à 15 participants.
- La cotisation atelier annuelle de 240 € / personne, peut être réglée en espèces ou en chèque en une ou trois fois maximum. Le dernier encaissement se fera au plus tard le 10 avril.
- La fiche d'inscription complétée, ainsi que les documents demandés devront nous être remis au plus tard, lors de la deuxième session d'atelier.
- En cas de désistement de l'adhérent en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure sur production d'un certificat médical).
- Le bureau de l'association se réserve le droit, en cas d'évènement empêchant le bon déroulement des ateliers dans des conditions optimales (moins de 8 élèves présents, faits extérieurs à l'association,) de reporter tout ou partie de ces ateliers (horaires et/ou dates). La Compagnie Alma pourra effectuer un remboursement partiel si ce changement ne coïncidait pas avec le calendrier personnel de l'adhérent. La cotisation adhérent reste acquise à la Compagnie Alma.
- En cours d'année, l'adhérent devra s'acquitter du paiement des costumes (dont une partie est prise en charge par l'association) pour le spectacle de fin d'année. Le montant ne pourra excéder 20 €.
- La Compagnie Alma pourra rajouter si besoin des créneaux de répétition liés aux spectacles.
- La cotisation adhérent vous donne droit à une réduction sur l'entrée des spectacles, stages ou autres événements organisés par la Compagnie Alma.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de la Compagnie Alma uniquement pendant les heures d'ateliers auxquels ils sont inscrits.
- Tout objet de valeur est à proscrire des cours. Le bureau de la Compagnie Alma décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte.
- En cas d'accident, les parents ou responsable légal de l'enfant mineur, autorisent la Compagnie Alma à prendre toutes les mesures nécessaires et à contacter le service des urgences si besoin.

*Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »
(parents ou responsable légal si mineur)*

Ateliers adultes : Pour tout problème d'absence, de renseignements sur le contenu des ateliers, les horaires et lieux.

Ateliers enfants : nous vous communiquerons lors de votre inscription, les coordonnées de l'intervenant.

Pour tout autre problème : paiement, désistement suite à un cas de force majeure, mise à jour de vos coordonnées

ADMINISTRATION Camille - ateliers.cie.alma@gmail.com – 07 43 32 46 06